



**Commissaires aux Comptes**  
*Membres de la Compagnie Régionale de Grenoble*

Corinne PILLET BLANCHARD  
Bertrand SIEFERT

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'ISÈRE**

2, Allée de Palestine  
38610 GIERES

**RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

# **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 juin 2023

A l'Assemblée de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE**

En application de l'article R. 612-5 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Administrateur concerné : Madame Danielle CHENAVIER

Nature et objet : indemnité forfaitaire versée à votre Présidente

Modalités : versement d'un montant mensuel de 500,00 €

Grenoble, le 12 mars 2024

ALÉO  
Commissaire aux Comptes  
Représenté par Bertrand SIEFERT

